Nations Unies E/CN.6/2014/NGO/31

Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme
Cinquante-huitième session
10-21 mars 2014
Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Dianova International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-59859X (F)

Merci de recycler

Déclaration

La violence sexiste est un phénomène social qui implique invariablement une violation des droits fondamentaux des femmes et des filles qui en sont victimes. Elle nous concerne tous, et ce bien qu'il nous soit parfois difficile de nous sentir impliqués dans un phénomène qui sévit dans la sphère privée, et, bien souvent, s'y limite. Les femmes et les filles victimes de violence sexiste tardent beaucoup à en dénoncer les auteurs, et, lorsqu'elles le font, le système judiciaire actuellement en place au Chili se révèle trop bureaucratique et offre aux victimes une protection peu efficace. Cette situation est reflétée par le faible nombre de plaintes déposées pour violences à l'encontre de femme, meurtres de femmes et maltraitance envers des enfants, qui confirme que les femmes et les filles sont les premières victimes de la violence.

Au Chili, le type de violence le plus répandu envers les femmes est la violence psychologique. Elle consiste à insulter la femme, à la dénigrer à ses propres yeux, à la mépriser ou à l'humilier devant des tiers, à l'effrayer ou à l'intimider volontairement, à menacer de lui faire du mal à elle, à ses enfants ou à toute autre personne qui compte à ses yeux. Cette forme de violence ne laisse pas de traces physiques. Elle reste donc invisible et incite les femmes à la minimiser, à se culpabiliser, à justifier les faits, parfois durant des années, ce qui est un facteur déterminant dans l'entretien de la dissimulation de cette violence.

D'après les chiffres enregistrés par le Service national de la femme (SERNAM) pour la région métropolitaine, 5 femmes sur 10 seraient victimes de ce type de violence. En ce qui concerne les enfants, la dernière étude menée par l'UNICEF au Chili révèle que 7 enfants sur 10 sont victimes de violences perpétrées par leur mère et/ou leur père, que 5 enfants sur 10 subissent des violences physiques et que ces violences sont graves pour 4 enfants sur 10. Concernant la violence sexuelle, l'étude affirme que 70 % des mineurs ayant subi des sévices sexuels sont des filles.

La maltraitance touche indifféremment les petits garçons, les petites filles et les adolescents de tous milieux sociaux. Parmi les principaux facteurs de risque associés à la violence figurent la violence physique entre les parents et l'abus d'alcool, deux « symptômes » qu'il est donc important de prendre en charge aussi tôt que possible.

Au vu des chiffres présentés ci-avant, nous soulignons l'importance de ne pas limiter le problème de la violence au seul cas des femmes et de prendre également en compte les violences perpétrées entre les deux membres du couple, ainsi que celles infligées aux enfants par leurs parents, en mettant l'accent sur la valorisation des femmes, l'amélioration du lien affectif avec les enfants et l'accès à l'autonomie personnelle.

Les femmes ont pour principal moteur le besoin élémentaire d'établir un lien avec l'autre, et l'image et l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes sont étroitement corrélées à ce lien. C'est pourquoi nous défendons l'idée que la violence dépasse le cadre individuel et s'inscrit dans la sphère relationnelle. C'est aussi la raison pour laquelle il ne faut en aucun cas séparer une victime de violence de son entourage (enfants, conjoint, proches, voisines, amis), mais bien intégrer ce dernier au processus de reconstruction après le traumatisme, en tant que soutien, à condition bien sûr que cela n'expose pas la victime à de nouvelles violences.

Conscientes de l'attitude souvent ambivalente des femmes vis-à-vis de leurs agresseurs, qu'elles dénoncent et protègent à la fois, les autorités ont progressivement commencé à instaurer des mesures destinées aux hommes. Au Chili, la consommation abusive d'alcool et de drogues constitue l'un des principaux facteurs de risque associés aux violences envers les femmes. C'est pourquoi nous en faisons un thème central dans la lutte contre la violence.

En résumé, notre approche de la violence à l'égard des femmes et des filles du Chili est une approche holistique, pluridimensionnelle et étroitement liée aux droits de l'homme et de l'enfant. Nous nous efforçons de rendre plus visible la douleur causée par la violence sous toutes ses formes afin de contribuer à l'apaiser et de progresser ainsi vers l'avènement d'une société plus juste et ouverte à tous.